

Reunion Conseil Municipal  
du 12 mai 1993  
(20 heures 15)



Communications envoyes le 3 Mai 1993

Etant présents: Mmes Tonnelier, Champion, Chel, Fortin, Garnier, Langis,  
Normand, Borel, Bellot, Rivault, Loujel, Mmes Jeany, Dublier, St. Pichereau

Absent mais excusé: M. Carlin

Avant de squemmer l'ordre du jour, Mr le Maire remercie les conseillers de l'article paru dans la presse et sur les ondes lui assurant leur soutien dans le cadre de l'éventuelle implantation du Centre "DPS".

1) Vente mobilier scolaire:

Devant renouveler une partie du mobilier scolaire, il est décidé de mettre en vente le mobilier usagé à savoir:

- 24 tables simples de taille moyennes
- " " normale

40 Chaises

Le prix de vente est fixé à 50,00 francs la table et 25,00 francs la chaise.

2) Etude des rapports de la DSV sur les cantines existantes par la Commune.

Mr le Maire donne connaissance des rapports qu'il a reçus de la DSV suite à leur visite dans les 2 cantines. Les problèmes soulevés pour la cantine de l'École Publique ont été résolus (achat matériel demande, ...)

En ce qui concerne la cantine de l'École Privée, compte tenu au départ de la présence de la cantinière à la fin de l'année scolaire, il est décidé que les repas pour les enfants de cette école seront préparés par la cantine de l'école publique. Un matériel adéquat sera acheté pour le transport des repas à l'école privée, et ce dès la rentrée prochaine.

### 3) Demain de l'atelier

Mr le Maire informe les membres du Conseil que les locaux de l'atelier route de St Laurent sont bientôt remis à la disposition de la Commune, la Société HERR ayant malheureusement abandonné son activité. Chaque conseiller est invité à réfléchir sur les possibilités d'occupation de ce local.

### 4) Parking Salle des fêtes

Mr le Maire informe les membres que la propriété de Mr BARBE Victor, au bourg de Niquières est à vendre, et que ce serait peut être une occasion pour créer un parking sous la salle des fêtes le terrain appartenant à la maison étant devant cette salle. Les membres du Conseil Municipal sont d'accord sur le principe d'achat de ce terrain. Mr le Maire est chargé d'engager des pourparlers auprès de Mr Barbe.

### 5) Demande par plusieurs habitants de pose de panneaux "Voie sans issue"

A l'heure actuelle 2 personnes ont demandé la pose d'un panneau "Voie sans issue" à leur route mais il faut savoir que l'on dimanche plus de 26 routes et chemins dans ce cas de figure. Ces demandes sont donc laissées en suspens pour le moment.

Toutefois des renseignements et devis seront demandés à l'équipement pour la pose de tels panneaux, ainsi que d'autres (indication terrain des sports, site sabli-voies, etc...).

### 6) Vente terrains & Chemins communaux.

#### a) Demande de Mr Richard Octave

Mr Richard a demandé à nouveau d'acheter le terrain se trouvant derrière sa maison d'habitation où il y a entreposé sa fosse septique après accord de la Commune. Les membres du Conseil Municipal considérant que ce terrain est régulièrement utilisé par une autre personne, décident de le vendre.

## b) Demande du Groupement Forestier de la Croix Guillaume:

M. François Salles, gérant du groupement forestier de la Croix Guillaume serait intéressé par l'acquisition de chemins ruraux et communaux dans la forêt de Mamail.

M. Mouton & Belliot sont chargés de se rendre sur place afin d'étudier le tracé des chemins concernés.

## 7) Travaux Connexes au Remembrement:

### a) Demande création chemin supplémentaire par M. Jean Yves Blot.

M. le Maire donne connaissance de la lettre de M. Jean Yves Blot tendant à obtenir la création d'un chemin à la provision.

M. le Maire rappelle que cette demande a déjà été rejetée par la Commission Communale et la Commission Départementale d'Aménagement Forestier à LAVAL.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré conformément les décisions de ces 2 commissions.

### b) Désignation de l'organisme qui sera chargé du suivi des travaux après remembrement.

La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt est désignée pour conduire l'étude et la direction des travaux connexes au remembrement.

### c) Travaux:

Avant d'engager les travaux, les membres des commissions communales des chemins et travaux se réuniront pour étudier plus en détail le contenu de ces travaux.

### d) Renouvellement des membres locaux de la Commission Communale d'Aménagement Forestier, Préfecture d'Orléans:

Compte tenu de la décision de la Commission Nationale d'Aménagement Forestier en date du 9 Octobre 1992, par laquelle le dossier des travaux a été porté devant la Commission Locale d'Aménagement Forestier,

